

/DE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-307 du 28 Septembre 1987

Chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale de l'intérim du
Camarade Mohamed Souradjou IBRAHIM,
Ministre Délégué auprès du Président de
La République, Chargé du Plan et de la
Statistique, pour compter du 5 Septembre
1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU Le Décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 5 Septembre 1987, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, est Chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan et de la Statistique, pendant l'absence du Camarade Mohamed Souradjou IBRAHIM.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Septembre 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MISPAT MPS 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4 BN DAN 4
DCCT ONEPI GDE. CHAN. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-